

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du 24 juin 2019 ;
 - les dispositions de l'art. 29 al. 10, 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission des sports, de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le message au Corps électoral concernant le crédit de CHF 2'600'000.- pour la réfection du terrain de football synthétique actuel et la conversion d'un terrain de football engazonné en terrain synthétique est accepté.
2. La votation a lieu les 18, 19 et 20 octobre 2019.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 juin 2019